

## Et PROJET

26 novembre 2020

---

### **Avis du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat ayant trait au ministère des Sports pour l'année 2021**

---

#### **Préambule :**

Par courrier du 15 octobre 2020, le ministre des Sports a, conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 10 avril 1978 concernant l'organisme central du sport, soumis à l'avis de l'organisme central du sport le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2021.

En date du 27 février 2018, la Chambre des Députés a adopté à l'unanimité une motion invitant, notamment, le gouvernement, à valoriser davantage l'importance du sport dans la société afin d'en accroître la perception générale dans et par celle-ci, à soutenir le processus de professionnalisation des structures fédérales, à augmenter de manière conséquente les crédits alloués aux fédérations sportives dans les domaines administratif et sportif, et à poursuivre la mise en œuvre du concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg.

Cette motion se place dans le droit fil des priorités énoncées par le COSL dans le « concept intégré pour le sport au Luxembourg » que sont :

- le financement accru du sport national,
- le développement continu du « Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), et
- la réglementation, reconnaissance et valorisation des métiers du sport.

#### **Introduction :**

L'année 2021 connaîtra son apogée avec la participation d'une délégation d'une trentaine de personnes aux Jeux Olympiques à Tokyo.

La priorité de l'appui étatique au sport doit viser les besoins suivants :

- la valorisation de l'importance du sport et de son financement de manière générale ;
- le renforcement des appuis financiers revenant directement au COSL et aux fédérations dans les domaines administratif et sportif ;
- la mise à disposition des budgets nécessaires pour garantir la représentation du sport luxembourgeois au haut niveau international et pour relancer une préparation optimale pour les événements majeurs qui s'annoncent (Jeux Olympiques de Tokyo en 2021 et Jeux Olympiques de Beijing 2022) ;
- le développement et fonctionnement opérationnel complet du Luxembourg

- Institute for High Performance in Sports ;
- le développement et désormais suivi rigoureux du système des subsides qualité + ;
  - la préparation et participation des sélections du COSL aux événements multisports ;
  - la participation des équipes nationales des fédérations aux compétitions internationales ;
  - le développement d'infrastructures de qualité pour le sport de haut niveau ;
  - le déblocage de fonds adéquats au niveau des différents ministères impliqués en vue de mener à bien le plan d'action interministériel « Gesond iessen-méi bewegen » ;
  - la revalorisation du bénévolat et du sport-loisir ;
  - le maintien des moyens financiers nécessaires au Sportlycée.

C'est sur base de ces considérations que le COSL avise le projet de budget du ministère des Sports pour l'exercice 2021.

### **Considérations générales :**

Après deux années de progression appréciable au niveau des dépenses courantes (+30% au niveau du budget 2019 et encore une fois + 15% au niveau du budget 2020), les dépenses courantes connaissent au niveau du projet de budget de l'année 2021 une progression plus modeste de 4,5%.

Les plus importantes progressions budgétaires pour l'année à venir se concentrent autour du renforcement des structures fédérales et de celles du C O S L.

L'accent a également et enfin été mis sur la promotion de la motricité chez les plus jeunes.

À noter qu'au cours de l'année 2021 la construction du nouveau stade national de football et de rugby devrait s'achever, alors que le vélodrome national annoncé de longue date devrait être mis en chantier à Mondorf-les-Bains et que les installations de l'Institut National des Sports devraient être modernisées pour pouvoir accueillir le nouveau stade national d'athlétisme dès l'été 2021. Si le COSL se félicite de ces excellentes nouvelles, il regrette cependant que la construction d'un internat sur le site du Sportlycée ne soit pas budgétisée pour l'année 2021.

Globalement, le projet de budget 2021 connaît une augmentation de 2,23% par rapport au budget de l'année 2020.

### **Considérations particulières :**

Par lettre du 30 juin 2020, le COSL avait soumis au ministre des Sports ses propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

Le COSL note avec satisfaction que l'article budgétaire 33.000 connaît une nouvelle augmentation de 18% ce qui lui permettra de remplir encore mieux à l'avenir ses nombreuses tâches technico-sportives, opérationnelles et administratives dans l'intérêt du sport luxembourgeois.

Si les subsides alloués à l'organe fédérateur du sport et aux fédérations sportives agréées,

ainsi qu'aux sociétés affiliées (article 33.010) connaissent en 2021 une progression plus modeste de 2,72%, la nouvelle augmentation de près de 5% de la participation étatique dans l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées (article 33.013) est de nature à souligner l'intérêt gouvernemental pour un bon encadrement.

Sur fond de suivi et d'implémentation du concept global du « Nation Branding », le COSL salue par ailleurs le maintien de l'enveloppe (article 33.012) réservée pour la promotion de l'image du Luxembourg dans le sport. Néanmoins, le COSL demande au Gouvernement de faire une veille permanente afin d'assurer un usage juste et proportionné de l'enveloppe globale dont les retombées doivent prioritairement revenir aux manifestations susceptibles de produire un impact durable - et perçu comme tel par le grand public et la population du Luxembourg - pour le mouvement sportif luxembourgeois et ses meilleurs athlètes. Les Jeux Olympiques d'été qui auront lieu du 23 juillet au 8 août 2021 à Tokyo en offriront une plateforme de choix à cette fin, avec des retransmissions des compétitions sportives sur les plateformes audiovisuelles et le canal olympique officiel susceptibles d'atteindre au moins 4 à 5 milliards de personnes de la population mondiale.

Si les mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite (article 33.020) (la somme allouée à la préparation des Jeux paralympiques étant non seulement en régression, mais encore totalement sous-évaluée) et la participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées (article 33.021) n'augmentent guère, c'est avec une très grande satisfaction que le COSL prend acte d'une augmentation de près de 50% des mesures en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants, poste qui passe de 205.000€ en 2020 à 300.000€ au niveau du projet de budget pour l'année 2021.

L'avertissement lancé à cet égard par le COSL au détour de son avis sur le projet de budget du ministère des Sports pour l'année 2020 a donc été parfaitement entendu par le gouvernement.

Malheureusement il n'en a pas été de même au niveau du sport loisir, alors que les budgets alloués à l'animation et à l'appui du sport loisir (article 33.011) connaissent même une régression de 33% au niveau du projet de budget de l'année 2021 !

## **Conclusion :**

Le projet de budget 2021 du ministère des Sports connaît un ralentissement par rapport au budget de l'année 2019 et au budget de l'année 2020, qui avait certes connu des dotations exceptionnelles par rapport à certains postes budgétaires.

On peut cependant relever la très belle progression des crédits alloués au COSL pour faire face à ses frais de personnel, ainsi que la progression louable de la participation étatique dans l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées, mesures qui vont assurément dans le bon sens.

Il n'en reste pas moins que pour permettre au sport au Luxembourg d'atteindre de manière générale et dans sa globalité les objectifs qualitatifs tels que décrits dans le concept intégré pour le sport au Luxembourg, dont notamment de viser dans le sport de

haut niveau dans un futur proche l'obtention d'une médaille olympique ou d'une médaille au niveau de Championnats du Monde ou de Championnats d'Europe, le gouvernement devra continuer à augmenter de manière conséquente les crédits alloués au sport pour les porter progressivement à 1% du budget de l'Etat, non sans tenir compte des impacts non prévisibles pouvant être générés par la situation actuelle, qui ne doivent cependant pas remettre en cause les orientations engagées depuis 2019, ni dans leur principe, ni dans leur implémentation.

Il est par contre plus qu'urgent que le sport loisir devienne une priorité du ministère des Sports conformément aux annonces faites par le gouvernement dans le cadre du projet de budget 2019.

Voilà en effet de nombreuses années que le sport de masse n'est plus au centre des priorités du ministère des Sports, alors qu'il s'agit pourtant d'un facteur essentiel au niveau de la santé publique.

Enfin le bénévolat, le sport loisir ainsi que le combat contre l'obésité chez les jeunes n'obtiennent pas les supports budgétaires souhaitables et restent bien en-deçà des attentes légitimes à ce sujet.

Strassen, le 26 novembre 2020